

Hanouna/Boyard: le rapporteur du Conseil d'État recommande le maintien de l'amende record pour C8

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 23:15



Cyril Hanouna. ALAIN JOCARD / AFP

Cette amende record avait été infligée l'année dernière par l'Arcom à C8 après les insultes de l'animateur Cyril Hanouna au député LFI Louis Boyard, lors d'une émission de TPMP.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a recommandé vendredi de maintenir l'amende record de 3,5 millions d'euros infligée l'année dernière par l'Arcom à C8, qui la conteste, après les insultes de sa vedette Cyril Hanouna au député LFI Louis Boyard, selon ses conclusions consultées par l'AFP. «*Abruti*», «*tocard*», «*t'es une merde*»... «*Contrairement à ce qui est soutenu*» par la chaîne du groupe Canal+, il ne fait «*guère de doute que les aimables qualificatifs adressés*» en direct par le présentateur de Touche pas à mon poste à l'élu en novembre 2022 «*constituent bien des injures*», justifie notamment le rapporteur.

Ancien chroniqueur de TPMP, Louis Boyard avait été invité comme député dans un numéro consacré à l'accueil du bateau de migrants *Ocean Viking*. Il avait alors déclenché la colère de Cyril Hanouna en pointant du doigt les «*cinq personnes les plus riches*» de France qui, selon lui, «*appauvrissent l'Afrique*», citant le milliardaire Vincent Bolloré, actionnaire de sociétés en

Afrique et propriétaire du groupe Canal+. Saisi sur cette séquence d'une dizaine de minutes, conclue par le départ de Louis Boyard sous les huées du public, l'Arcom avait sanctionné C8 en février 2023 d'une amende record de 3,5 millions d'euros.

7,5 millions d'euros d'amende au total

Le régulateur de l'audiovisuel l'avait par la même occasion mise en demeure de respecter ses obligations en matière d'honnêteté et d'indépendance de l'information. Vendredi, le rapporteur public a préconisé le rejet des deux recours déposés devant le Conseil d'État par C8 contre ces deux mesures. Outre le caractère avéré des «*injures*» proférées par Cyril Hanouna, «*il est assez manifeste que l'animateur a bien empêché son invité de critiquer l'actionnaire principal du groupe*», constate le magistrat.

Animateur-producteur controversé, Cyril Hanouna, 49 ans, est un habitué des dérapages et ses émissions ont valu à C8 une pluie de rappels à l'ordre de l'Arcom, pour un total de 7,5 millions d'euros d'amendes. C8, comme l'autre chaîne du groupe Canal+ CNews, postule au renouvellement de sa fréquence de télévision numérique terrestre (TNT) dans le cadre d'une procédure menée actuellement par l'Arcom et où leur sort focalise l'attention.

La rédaction vous conseille

- [Cyril Hanouna, roi des audiences et ennemi public numéro un du PAF](#)
- [Ségolène Royal, nouvelle recrue de Cyril Hanouna](#)
- [Les dessous de la nomination d'Emmanuel Kessler à la tête de la chaîne LCP](#)

Sujets

Cyril Hanouna

Louis Boyard
